

L'OISEAU BLEU
Association
5, Place de l'Eglise
38610 GIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

LDMR & ASSOCIÉS

04 76 27 80 01 | contact@ldmr.fr | ldmr.fr | 52, rue Aimé Bouchayer - 38170 Seyssinet Pariset

SAS au capital de 360 000 € | RCS Grenoble 382289734 | APE 6920Z | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Rhône-Alpes et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble

L'OISEAU BLEU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 01.01.18 AU 31.12.18

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

1. Opinion sur les comptes annuels
2. Fondement de l'opinion
3. Justification des appréciations
4. Vérifications spécifiques
5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

COMPTES ANNUELS

- bilan actif
- bilan passif
- compte de résultat de l'exercice
- annexe

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

L'OISEAU BLEU
Association
5, Place de l'Eglise
38610 GIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les adhérents,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'OISEAU BLEU relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les subventions figurent dans les comptes de l'exercice pour 3 221 178€ et constituent le financement le plus important de l'association. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des subventions comptabilisée en analysant les conventions de subventions conclues entre l'association et les organismes financeurs.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par le Conseil d'Administration dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements



ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Seyssinet-Pariset

Le 22 mai 2019

LDMR ASSOCIES SAS

Commissaire aux Comptes



Eric TRAORE

Bilan actif

L'OISEAU BLEU

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	56 943,98	37 804,38	19 139,60	6 428,56
Immobilisations corporelles				
Terrains	197 002,09		197 002,09	197 002,09
Constructions	1 084 702,07	806 779,72	277 922,35	297 155,94
Installations techniques, matériel et outillage	1 216 160,75	822 745,71	393 415,04	430 755,12
Autres immobilisations corporelles	1 499 440,71	1 326 999,46	172 441,25	211 889,21
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 200,00		1 200,00	1 200,00
Prêts	6 260,29		6 260,29	2 240,82
Autres immobilisations financières	11 852,78		11 852,78	9 740,64
ACTIF IMMOBILISE	4 073 562,67	2 994 329,27	1 079 233,40	1 156 412,38
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	358 127,51	42 690,97	315 436,54	195 320,12
Autres créances	553 375,12		553 375,12	648 278,95
Divers				
Valeurs mobilières de placement	448 888,25		448 888,25	448 888,25
Disponibilités	1 488 558,81		1 488 558,81	1 218 954,27
Charges constatées d'avance	2 315,24		2 315,24	3 197,83
ACTIF CIRCULANT	2 851 264,93	42 690,97	2 808 573,96	2 514 639,42
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	6 924 827,60	3 037 020,24	3 887 807,36	3 671 051,80



Bilan passif

L'OISEAU BLEU

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 517 893,14	1 399 175,25
Autres réserves	493 552,98	493 552,98
Report à nouveau	-199 457,21	-199 457,21
RESULTAT DE L'EXERCICE	42 914,15	254 538,13
Subventions d'investissement	70 796,60	93 657,65
Provisions réglementées	34 029,44	37 833,84
FONDS PROPRES	1 959 729,10	2 079 300,64
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	127 959,91	-7 860,33
AUTRES FONDS PROPRES	127 959,91	-7 860,33
Provisions pour risques	184 686,79	161 653,79
Provisions pour charges	461 080,39	395 335,89
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	645 767,18	556 989,68
Fonds dédiés sur subventions	89 269,99	32 554,99
Fonds dédiés sur autres ressources	13 847,68	13 847,68
FONDS DEDIES	103 117,67	46 402,67
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	36 894,61	35 674,53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 085,90	265 891,76
Dettes fiscales et sociales	522 976,43	512 946,63
Autres dettes	99 506,56	10 350,56
Produits constatés d'avance	149 770,00	171 355,66
DETTES	1 051 233,50	996 219,14
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	3 887 807,36	3 671 051,80



Compte de résultat

L'OISEAU BLEU

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
Prestations de services	1 053 164,04	1 018 190,00
Produits des activités annexes	92 651,12	93 190,27
Autres produits et cotisations	153 821,26	91 678,01
<u>Total biens & services vendus</u>	<u>1 299 636,42</u>	<u>1 203 058,28</u>
Subventions	3 221 177,64	3 314 253,53
<u>Total subventions</u>	<u>3 221 177,64</u>	<u>3 314 253,53</u>
Autres produits	19 664,31	28 005,12
<u>Total autres produits</u>	<u>19 664,31</u>	<u>28 005,12</u>
Transferts de charge	74 504,34	67 652,41
Transferts de charge internes	329 696,12	334 015,22
<u>Total transferts de charges</u>	<u>404 200,46</u>	<u>401 667,63</u>
Reprises sur fonds dédiés		183,35
Reprises sur provisions	83 180,56	169 266,57
<u>Total reprises sur provisions</u>	<u>83 180,56</u>	<u>169 449,92</u>
Quote-part subventions virés aux comptes de résultat	3 804,40	210,16
<u>Produits d'exploitation</u>	<u>5 031 663,79</u>	<u>5 116 644,64</u>
Achats de matières premières	19 117,16	19 166,77
Autres achats non stockés	267 666,22	255 473,72
<u>Total achats</u>	<u>286 783,38</u>	<u>274 640,49</u>
Services extérieurs	979 947,19	877 578,41
<u>Total services extérieurs</u>	<u>979 947,19</u>	<u>877 578,41</u>
Impôts et taxes	193 028,35	191 234,62
<u>Total impôts et taxes</u>	<u>193 028,35</u>	<u>191 234,62</u>
Salaires et Traitements	1 935 453,00	1 920 812,00
Charges sociales	804 783,55	897 903,86
<u>Total charges du personnel</u>	<u>2 740 236,55</u>	<u>2 818 715,86</u>
Autres charges	20 534,94	18 185,76
Aides et secours	55 130,09	54 887,86
<u>Total autres charges</u>	<u>75 665,03</u>	<u>73 073,62</u>
Transferts de charges budgétaires	318 436,12	317 666,24
<u>Total de transferts de charges budgétaires</u>	<u>318 436,12</u>	<u>317 666,24</u>
Amortissements et provisions	312 377,48	308 520,02
Dotations sur fonds dédiés	56 715,00	9 060,00



Compte de résultat

L'OISEAU BLEU

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
<u>Total dotations</u>	<u>369 092,48</u>	<u>317 580,02</u>
<u>Charges d'exploitation</u>	<u>4 963 189,10</u>	<u>4 870 489,26</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	68 474,69	246 155,38
Produits financiers	11 244,98	9 869,39
<u>Résultat financier</u>	<u>11 244,98</u>	<u>9 869,39</u>
RESULTAT COURANT	79 719,67	256 024,77
Produits exceptionnels	26 214,33	44 384,19
Charges exceptionnelles	61 297,85	44 567,83
<u>Résultat exceptionnel</u>	<u>-35 083,52</u>	<u>-183,64</u>
Impôts sur les bénéfices	1 722,00	1 303,00
EXCEDENT OU PERTE	42 914,15	254 538,13



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan clos le 31 décembre 2018 et présenté avant répartition du résultat net totalise 3 887 807.36€

Le compte de résultat de l'exercice, couvrant une période de 12 mois du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dont le total est de 5 069 123.10€ dégage un résultat en bénéficiaire de 42 914.15€.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits marquants de l'exercice

Les immobilisations :

L'actif immobilisé diminue entre 2017 et 2018 du fait des amortissements supérieurs aux investissements effectués sur l'année 2017 en matière d'immobilisations.

En effet sur l'année 2018 l'Oiseau Bleu n'a investi que 95 242.36€ dans les immobilisations, tandis que les amortissements ont été provisionnés à hauteur de 179 734.95€. Ces immobilisations concernent :

- l'achat de licences informatiques suite au rapprochement avec le Relais
- de l'agencement et de la rénovation : notamment pour la réfection du hall du CHRS commencé en décembre 2017 avec le changement du système de sécurité et d'incendie et terminé en 2018. Des réfections d'appartement pour les pensions de familles et résidences sociales,
- l'achat d'un véhicule
- l'achat de matériel informatique
- l'achat de mobiliers pour les pensions de familles et le hall du CHRS.

Le montant prévisionnel des investissements pour l'année 2018 était de 156.8k€, avec notamment l'aménagement de la cour du CHRS ou le remplacement d'une chaudière.

Certains investissements prévus pour des remplacements en cas de pannes sont reportés d'une année sur l'autre en fonction de leurs états.

Les créances :

L'augmentation de ce poste est dû au décalage de la facturation et donc du paiement au CCAS de Gières concernant la prestation de la crèche

Les disponibilités :

Les disponibilités sont en forte augmentation du fait de l'amélioration de l'état financier de l'Oiseau Bleu +270k€.

Fonds propres :

L'augmentation des fonds propres est directement liée au résultat de l'exercice.

Les dettes :

L'augmentation des dettes est liée à la subvention obtenue pour le compte du GCSMS.



Les charges :

Les achats :

Augmentation de 4.42%, +12k€

La hausse est liée à l'augmentation du parc immobilier ainsi qu'aux dépenses liées à la consommation d'eau ainsi que les achats liés aux fournitures administratives (+5k€ soit +46%).

Les services extérieurs :

Augmentation de 11.66% soit 102k€

Cette augmentation est liée essentiellement à 3 facteurs :

- L'augmentation du nombre de logements : + 12 en 2017 + 4 en 2018 : +48k€,
- Au reclassement du compte 6489 au compte 6215 personnel extérieur : +57k€,
- A une hausse des dépenses de missions et de réceptions : +3k€ +29,81%
- Une augmentation du recours au personnel intérimaire : +20k€ +119%
- Une revalorisation des assurances : + 2k€ +5%
- L'augmentation du poste entretien des véhicules +4k€

Parallèlement nous avons une baisse des dépenses d'honoraires liés à la mutualisation soit -33k€

Les charges du personnel :

La masse salariale baisse légèrement sur 2018 : -78k€ soit - 2.78%.

Cette baisse s'explique par :

- le reclassement du compte 6489 au compte 6215 personnel extérieur : -57k€,
- une baisse globale des provisions pour CT et congés payés : - 47k€
- moins de dépenses en indemnités de licenciement et départs à la retraite qu'en 207 : -56k€

Ces baisses viennent compenser l'augmentation de la masse salariale brute liée aux nouvelles embauches ainsi qu'à la GVT : +62k€

Autres charges :

Augmentation globale des dotations :

- augmentation des fonds dédiés +47k€
- baisse de -12k€ sur les amortissements ce qui fait deux années consécutives
- augmentation de la provision pour retraite de +12k€.



Les produits :

Le chiffre d'affaires :

Augmentation du chiffre d'affaires de 8% :

Cette augmentation s'explique en partie par la montée en puissance des nouveaux dispositifs:

- Logement toujours
- IML

Les subventions :

Baisse de 93k€ soit -2.8%

- 3 314 253€ en 2017
- 3 221 178€ sur 2018

Certains financeurs ont revalorisé leurs subventions :

- Soit à la baisse :
 - DDCS pour le CHRS : -36k€
 - Département POPS + SALTo : -71k€
 - CAF crèche : -28k€
- Soit à la hausse :
 - Métro : +26 k€
 - Ville de Grenoble : +17k€

Les autres produits :

Baisse des dons -8k€

Baisse des cotisations -8k€

Transferts de charges :

Ce poste reste stable. En effet la baisse de l' ASP est compensée par l'augmentation des remboursement des salaires par l'UNIFAF.

Reprises sur provisions :

Baisse des reprises sur provisions retraites : -58k€

Baisse de la reprise sur provisions créances douteuses : -33k€ (2017 reprise litige CAF)



Evènements significatifs postérieurs à la clôture des comptes

2018, une année compliquée et douloureuse concernant le service du Pops. En effet le Conseil départemental ne renouvellera pas la convention et le financement en 2019, et ce après plus de 25 ans de collaboration. En effet suite à des désaccords, notamment concernant la transmission de la liste nominative des personnes bénéficiaires du RSA suivies, et le montant du coût à la place, nous avons eu plusieurs rencontres avec les élus, avec les techniciens, avec l'équipe, avec la gouvernance de l'association, en ayant toujours comme fil rouge notre projet associatif.

Ce contexte va avoir un impact important sur l'organisation du service et son périmètre, ainsi qu'en termes de ressources humaines et de réduction de poste.

Si le conseil départemental ne financera plus en 2019, les autres financeurs poursuivent : ARS, METRO, Ville de Grenoble, mais ne viendront pas combler cet impact financier.

L'année 2019 sera donc une année de restructuration et de recherche de financements autres, et des réponses à des appels à projet.

Depuis l'an dernier et ce sur les 5 années à venir, la mise en œuvre du plan d'économies concernant les CHRS est effectif fixant des tarifs plafonds dans le cadre de la convergence tarifaire. L'an dernier pour l'Oiseau Bleu cela a représenté 36 000 euros en moins. Pour 2018, une coupe budgétaire de 20 millions d'euros est annoncée sur le plan national. Ce contexte nous inquiète sur un risque de nivellement vers le bas de la qualité de l'accompagnement social et de la menace d'une sélection accrue des personnes à l'entrée des CHRS.

Concernant le service du SALTo, qui a subi déjà une réduction de financement du Département, va de nouveau à compter de 2020 avoir une baisse budgétaire du département à hauteur de 18 000 euros. Ce service est en adaptation régulière depuis plusieurs années en termes d'organisation, de missions et de recherche de financements complémentaires.

Dans le cadre de la politique du logement d'abord et de l'appel à manifestation d'intérêt porté par la METRO, nous sommes très impliqués et acteurs sur le territoire de cette politique. Nous avons également pu obtenir un financement de la METRO pour mettre en œuvre une expérimentation d'un pôle accompagnement dans une volonté ensuite de modélisation sur l'ensemble du territoire ; nous avons pu obtenir également un financement pour un poste de travailleur pair au sein de la plateforme de participation des personnes accompagnées que l'Oiseau Bleu porte.

Face à un contexte politico-administratif extérieur tendu, face aux enjeux du secteur et aux financements des pouvoirs publics, il nous faut être davantage visible, lisible et stratégique, c'est tout le sens de notre Groupement avec le Relais Ozanam, Cycles&Go, culture du cœur. Par ce Groupement nous pensons pouvoir développer une force d'intervention plus conséquente, une logique de parcours et des prestations de qualité auprès des publics que nous accompagnons.



1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret N°83-1020 du 29-11-83 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases:

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du plan comptable associatif et plus précisément du Règlement n°99-01 relatif aux associations, et de règles spécifiques pour les établissements gérés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association s'est conformée au décret budgétaire du 22 octobre 2003 pour l'établissement des budgets prévisionnels et pour les comptes administratifs à remettre fin avril 2014.

Conformément au Règlement n°99-01, la reprise des résultats de l'exercice N-2 par les organismes financeurs est traitée en fonds propres et n'influe pas les résultats de l'exercice N.

Par ailleurs, il a été fait application des dispositions particulières suivantes:

- Avis n°2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R. 314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et n°99-03.
- Arrêté du 15 février 2010 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312 du code de l'action sociale et des familles.

1.1 CHANGEMENT DE METHODES

Reclassement du compte 6489 au compte 6215 personnel extérieur

1.2 DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Il n'a pas été dérogé aux principes comptables pour l'établissement et la présentation des comptes annuels.

1.3 METHODES D'EVALUATION

1.3.1 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et conformément au règlement CRC 2004-06. Les amortissements sont calculés, conformément au règlement CRC 2002-10 suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation et de l'accord des organismes financeurs.

Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes :



Nature des immobilisations	Durée	
	de	à
Immobilisations incorporelles, logiciels	0	3 ans
Constructions	20 ans	60 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 ans	25 ans
Matériel et outillage	5 ans	10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans	20 ans
Matériels de transport	5 ans	8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans	8 ans
Mobilier de bureau	5 ans	20 ans

1.3.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour créances douteuses de 42 690.97€ a été constatée.

1.3.3 Fonds propres

L'affectation des résultats des établissements CHRS obéit à des règles spécifiques et n'est comptabilisée qu'après accord des financeurs sur les comptes administratifs, soit deux années plus tard. Dans l'attente, les résultats sont comptabilisés dans des comptes [110200 ou 119200] "résultat sous contrôle de tiers financeurs" qui correspondent aux résultats en instance, susceptible d'être repris par les organismes de contrôle. Certaines immobilisations sont financées à l'aide de subventions d'investissements accordées par les organismes financeurs qui sont inscrites au passif et reprises dans le résultat au rythme des amortissements des immobilisations ainsi financées.

1.3.4 Comptabilisation des recettes

Les recettes de dotation globale de financement ou de prix de journées sont comptabilisées pour le montant net notifié par les organismes financeurs. Les corrections apportées par les financeurs par l'effet de la reprise des résultats des comptes administratifs N-2 ne sont pas corrigées dans les produits mais par des écritures en fonds propres.

1.3.5 Engagements hors bilan

Depuis janvier 2015, le CPF a remplacé le DIF. L'employeur ne comptabilise donc plus les heures de formations acquises par les salariés.

1.3.6 Rémunération des administrateurs

Les administrateurs agissent dans le cadre du bénévolat. A ce titre, ils ne touchent aucune rémunération.

Valorisation du bénévolat :

Les trajets effectués par les administrateurs dans le cadre de leurs missions ont fait l'objet d'un reçu fiscal pour un montant de 664€.

1.3.7 Plus-values latentes

Au 31 décembre 2018, les placements financiers, enregistrés comptablement à leur valeur d'achat, conformément à la réglementation comptable, présentent des plus-values latentes pas significatives et non comptabilisées.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

2.1 ETAT DES IMMOBILISATIONS

Détail des postes	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Valeurs brutes fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	54 460,99	18 572,12	16 089,13		56 943,98
Concessions, brevets, licences	54 460,99	18 572,12	16 089,13		56 943,98
Immobilisations corporelles	3 919 453,38	77 852,24	-	-	3 997 305,62
Terrains	197 002,09				197 002,09
Constructions	1 084 702,07				1 084 702,07
Agencements & Installations	1 091 169,35	55 028,89			1 146 198,24
Matériels Transport	275 444,34	15 416,76			290 861,10
Matériels Bureau & Informatique	188 833,39	4 173,40			193 006,79
Mobilier	1 012 339,63	3 233,19			1 015 572,82
Matériels & Outillage	69 962,51				69 962,51
Immobilisation en cours	-				-
Immobilisations financières	13 181,46	14 317,44	8 185,83	-	19 313,07
Participations	-				-
Autres titres immobilisés	1 200,00				1 200,00
Aides remboursables bénéficiaires	2 240,82	11 349,89	7 330,42		6 260,29
Prêts aux salariés	-				-
Dépôts et cautions versées	9 740,64	2 967,55	855,41		11 852,78
	-				-
TOTAL	3 987 095,83	110 741,80	24 274,96	-	4 073 562,67

2.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

Détail des postes	Amortissements cumulés en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Amortissements cumulés en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	48 032,43	5 861,08	16 089,13		37 804,38
Concessions, brevets, licences	48 032,43	5 861,08	16 089,13		37 804,38
Immobilisations corporelles	2 782 651,02	173 873,87	-	-	2 956 524,89
Constructions	787 546,13	19 233,59			806 779,72
Agencements & Installations	662 729,81	91 455,79			754 185,60
Matériels Transport	244 351,99	13 627,11			257 979,10
Matériels Bureau & Informatique	174 870,27	6 191,87			181 062,14
Mobilier	845 505,89	42 452,33			887 958,22
Matériels & Outillage	67 646,93	913,18			68 560,11
Immobilisations financières	-	-			-
Participations	-				-
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	-				-
Autres immob. financières	-				-
TOTAL	2 830 683,45	179 734,95	16 089,13	-	2 994 329,27

2.3 TABLEAU DES PROVISIONS ET RESERVES



Détail des postes	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Montant fin d'exercice
Réserves	493 552,98	-	-	-	493 552,98
Autres réserves	493 552,98				493 552,98
Réserves déficits (Budgets DDCS)	-				-
Réserves investiss. (Budgets DDCS)	-				-
Subventions amortissables	93 657,65	-	22 861,05	-	70 796,60
Provisions réglementées	37 833,84		3 804,40		34 029,44
Total provisions	596 663,18	174 975,53	83 180,56	-	688 458,15
Provisions pour risques & charges	556 989,68	132 284,56	43 507,06	-	645 767,18
Provisions pour risques	161 653,79	42 333,00	19 300,00		184 686,79
Provisions pour charges	395 335,89	89 951,56	24 207,06		461 080,39
Provisions pour dépréciation	39 673,50	42 690,97	39 673,50		42 690,97
Sur comptes clients	39 673,50	42 690,97	39 673,50		42 690,97
TOTAL	1 221 707,65	174 975,53	109 846,01	-	1 286 837,17

2.5 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	Degré de liquidité	
		A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé	19 313,07	18 113,07	1 200,00
Créances rattachées à des particip.	1 200,00		1 200,00
Aides remboursables aux bénéficiaires	6 260,29	6 260,29	
Prêts aux salariés			
Dépôts et cautions versées	11 852,78	11 852,78	-
De l'actif circulant	871 126,90	871 126,90	
Clients et comptes rattachés	315 436,54	315 436,54	
Subventions à recevoir	377 539,79	377 539,79	
Autres créances	175 835,33	175 835,33	
Charges constatées d'avance	2 315,24	2 315,24	
TOTAL	890 439,97	889 239,97	1 200,00

DETTES	Montant brut	Degré de liquidité		
		A un an au plus	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établiss. Financiers				
Dettes diverses (cautions reçues)	36 894,61		36 894,61	
Dettes sur opérations en commun				
Dettes fournisseurs	242 085,90	242 085,90		
Dettes fiscales et sociales	522 976,43	522 976,43		
Autres dettes	99 506,56	99 506,56		
Produits constatés d'avance	149 770,00	149 770,00		
TOTAL	1 051 233,50	1 014 338,89	36 894,61	



2.6 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Détail des postes	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Fond associatif sans droit de reprise	1 324 146,87	118 717,89	-	-	1 442 864,76
Fond associatif	747 947,52	118 717,89			866 665,41
Subvention d'investiss. non renouvelable	651 227,73				651 227,73
Provision CP (refusée par la DDCS)	- 75 028,38				- 75 028,38
Réserves	493 552,98	-	-	-	493 552,98
Réserve d'investissement	275 466,75	-			275 466,75
Autres réserves	218 086,23				218 086,23
Réserves déficits (Budgets DDCS)	-				-
Réserves investiss. (Budgets DDCS)	-				-
Reports à nouveau (hors budgets DDCS)	- 69 510,50	50 743,00	-	-	- 18 767,50
Résultats antérieurs en attente d'affectation	- 69 510,50	50 743,00			- 18 767,50
Reports à nouveau sous contrôle DDCS	- 62 778,66	85 077,24	-	-	22 298,58
Résultats antérieurs en attente d'affectation	- 62 778,66	85 077,24			22 298,58
Résultat (hors budgets DDCS)	169 460,89	83 751,07	169 460,89	-	83 751,07
Résultat de l'exercice en attente d'affectation	169 460,89	83 751,07	169 460,89		83 751,07
Résultat sous contrôle DDCS	85 077,24	-	125 914,16	-	- 40 836,92
Résultat de l'exercice en attente d'affectation	85 077,24		125 914,16		- 40 836,92
TOTAL	1 939 948,82	338 289,20	295 375,05		1 982 862,97

2.7 TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Fonds dédiés relatifs au fonctionnement :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Nouveaux engagements à réaliser C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Service CHRS Sud Isère		2 200,00		-	2 200,00
Logement toujours				7 215,00	7 215,00
2 J/1 PROJET		1 060,00		1 500,00	2 560,00
TOTEM		8 000,00			8 000,00
Service SALTO		4 454,89			4 454,89
Service POPS		15 920,27		48 000,00	63 920,27
Actions en réseau		919,83	-		919,83
TOTAL		32 554,99	-	56 715,00	89 269,99



Fonds dédiés relatifs à l'investissement :

SUBVENTIONS AFFECTEES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Nouveaux engagements à réaliser C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Service CHRS Sud Isère					-
Service Antenne Nord Isère					-
Service Résidences sociales					-
Service Pensions de Famille					-
Service SALTO					-
Service POPS		13 847,68			13 847,68
Actions en réseau					-
TOTAL	-	13 847,68	-	-	13 847,68

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2017	31/12/2017
Clients et comptes rattachés	358 127,51	234 993,62
Bénéficiaires	49 654,60	21 653,04
Clients institutionnels	213 741,21	123 139,76
Créances douteuses	42 690,97	39 673,50
Factures à établir	52 040,73	50 527,32
Subventions à recevoir	377 539,79	564 916,35
Subventions à recevoir	377 539,79	564 916,35
Autres créances	175 835,33	83 362,60
Remboursements CAF APL	987,73	1 077,00
Crédit taxe / salaires	60 889,31	47 080,00
Plan de formation UNIFAF	28 843,52	17 764,60
Produits à recevoir		
Divers	85 114,77	17 441,00
TOTAL	911 502,63	883 272,57



3.2 DETAIL DES CHARGES A PAYER

DETAIL DES CHARGES A PAYER	31/12/18	31/12/17
Dettes fournisseurs	164 726,10	184 767,01
Dettes fournisseurs d'immos		
Factures non parvenues	77 359,80	81 124,75
Dettes fiscales et sociales	522 976,43	512 946,63
TOTAL	765 062,33	778 838,39

3.3 TABLEAU DES SUBVENTIONS ET DOTATIONS GLOBALES A RECEVOIR

DETAIL DES SUBVENTION A RECEVOIR	31/12/2018	31/12/2017
DDCS		
ARS		
Conseil Régional Rhône-Alpes		
Conseil Général de l'Isère	65 200,00	274 300,00
Communes & Agglomérations	196 342,79	193 966,96
CAF PSU		19 818,39
SMPG	58 332,00	29 166,00
Fondations	57 665,00	47 665,00
CAF ALT		
TOTAL	377 539,79	564 916,35

3.4 DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31/12/2018	31/12/2017
FAP CCDPA		25 000,00
IML	23 270,00	
DDCS Réfugiés	67 500,00	
FSE		98 624,66
Subvention ARS		8 731,00
Logements Toujours	39 000,00	39 000,00
Métro	20 000,00	
TOTAL	149 770,00	171 355,66



3.5 DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31/12/2018	31/12/2017
Contrats de maintenance	2 315,24	3 197,83
Assurance		
Cotisations		
Missions		
Location		
TOTAL	2 315,24	3 197,83

3.6 AFFECTATION DU RESULTAT

3.6.1 Formation du résultat

	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat comptable - Gestion contrôlée (Budgets DDCS - CHRS)	- 10 915,14	5 324,63	- 13 184,96	85 077,24	- 40 836,92
Résultat comptable - Autres activités	10 263,79	3 807,88	202 666,50	169 460,89	83 751,07
TOTAL	- 651,35	9 132,51	189 481,54	254 538,13	42 914,15

3.6.2 Gestion contrôlée

Résultat comptable	- 9 219,47
Réintégration des résultats antérieurs	
Réintégration des réserves de compensation	
Dépenses rejetées par la DDCS (Provisions congés payés)	31 617,45
Résultat corrigé à affecter	- 40 836,92

Les résultats de la gestion contrôlée, étant soumis aux autorités de tarification, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

4. DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant

